

Objectifs

- > Prendre en main ses attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein du CSE ;
- > Prendre en main sa mission de protection du bien-être des salariés et d'amélioration des conditions de travail.
- > Entrer de façon constructive dans sa fonction d' élu au CSE :
 - Bien maîtriser ses missions et son statut
 - Qualité de son action
 - Exemple donné aux autres, d'intelligence préventive et de pragmatisme
 - Application de méthodes objectives d'analyse, d'enquête, d'inspection.

Participants

- > Membres du CSE titulaires et suppléants d'entreprises de 11 à 299 salariés

Intervenants

- > Juriste en droit social (partie sur les droits des élus, du CSE, leur rôle et leurs moyens)
- > Psychologue du travail (partie sur la santé au travail)

Programme

L'implantation et la mise en place du CSE

- > Les changements induits par l'ordonnance Macron : du CHSCT au CSE : comment pallier la perte de moyens ? Comment assurer la représentation sur le terrain en matière de santé, sécurité et conditions de travail ?

Rôle et fonctionnement du CSE en matière de SSCT

Les droits et les devoirs du CSE et ses relations avec les autres acteurs de la sécurité

- > La composition du CSE en matière de SSCT : un organisme tripartite
- > Les missions du CSE en matière de SSCT : inspections, enquêtes, propositions...
- > Les attributions du CSE en matière de SSCT : informations-consultations, thèmes, procédure, délais

- p.2 -

Le fonctionnement et les moyens d'action du CSE :

- > Concevoir et rédiger un ordre du jour, tenir la réunion, rédiger le PV
- > Les moyens matériels du comité : personnalité civile, crédit d'heures, règlement intérieur, liberté de déplacement, recours à l'expert
- > La protection de la mission du CSE : protection contre le licenciement

Les moyens d'information du CSE : comment bien exploiter les ressources documentaires ?

- > Information générale
- > Informations spécifiques (registre des dangers graves et imminent, registre des contrôles techniques, registre de vérification des équipements, registre des accidents bénins)
- > Obligation de discrétion et obligation de secret professionnel

Prévention et obligations de l'employeur : bien les connaître pour agir au bon moment

- > Obligations en cas de situation de danger grave et imminent
- > Droit d'alerte et de retrait
- > Les 9 principes généraux de prévention
- > Obligation de sécurité et de résultat
- > Protection de la santé physique et mentale des salariés

Les responsabilités de l'employeur : se préparer à mettre l'employeur face à ses responsabilités

- > La notion de faute inexcusable
- > Le délit d'entrave

Contenu des missions du CSE et de la CSSCT en matière de santé, sécurité et conditions de travail : de l'analyse aux propositions

Comprendre les enjeux et les risques :

- > Etre capable de situer l'importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique, les enjeux humains et économiques pour le personnel et l'entreprise, les facteurs de risques
- > Les risques psychosociaux, le stress au travail, le burn-out, la violence au travail, le harcèlement, les addictions

- p.3 -

Trouver les risques et chercher des solutions

- > Savoir décrire son activité de travail et repérer les situations dangereuses
- > Savoir repérer les déterminants de l'activité physique
- > Analyse de situation de travail
- > Etre capable de proposer des axes d'amélioration

Maîtriser les actions et moyens

- > Réaliser une inspection
- > Analyse des accidents : savoir bâtir un arbre des causes
 - Connaître les principes de la méthodologie d'analyse des accidents par l'arbre des causes
 - Savoir réaliser une enquête
 - Faire ressortir les points clefs et rechercher les solutions
- > Evaluation des risques : découvrir un outil de repérage sur l'évaluation des risques professionnels
- > Dispositions particulières : intervention des entreprises extérieures, insertion des handicapés et accueil des intérimaires